



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 novembre 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-237 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2018

2018-11-238 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. Mme Lemire mentionne les problèmes de pannes d'électricité avec Hydro-Québec. M. Violette lui répond qu'il va rencontrer un représentant d'Hydro-Québec en novembre ou en décembre afin d'en discuter. M. Vermette mentionne que la lumière sur la machine à vitesse située sur le chemin Marlinton est agressive. M. Violette lui explique que cette machine appartient à la MRC et dit qu'on peut demander à la MRC s'ils ont un autre genre de machine. M. Mailhot demande si la municipalité participe aux discussions sur le dépotoir situé à Coventry. M. Violette lui répond que c'est la MRC qui s'occupe du dossier mais que la municipalité reste à l'affût de la situation.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Webinaire pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre un webinaire afin d'expliquer les nouveaux mécanismes de participation publique en vertu du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*, et que cette formation serait bénéfique pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce webinaire d'une durée de deux (2) heures se tiendra au mois de novembre et que le tarif membre COMBEQ est de 75.00\$, taxes en sus;

2018-11-239 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à participer à ce webinaire se tenant au mois de novembre 2018 au coût de 75.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Comptes rendus des réunions du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose les comptes rendus des réunions du comité consultatif en environnement tenues les 10 et 24 octobre derniers.

7.2 Municipalité amie des monarches

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90% en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden va poser des actions en faveur de la préservation du monarque, soit d'organiser une distribution d'asclépiade et de plantes indigènes en collaboration avec la MRC, publier dans le Quatre-Feuilles du mois d'avril une campagne de communication pour encourager les citoyens à planter de l'asclépiade sur leur terrain et planter de l'asclépiade et des plantes nectarifères indigènes dans les emprises publiques;

2018-11-240 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le maire d'Ogden signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

ADOPTÉE

7.3 Lettre de sensibilisation citoyenne aux bacs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden va instaurer de nouvelles normes quant au bac utilisé pour la collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est important de sensibiliser les citoyens quant à ces nouvelles normes;

2018-11-241 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'envoi d'une lettre de sensibilisation aux citoyens d'Ogden, et qu'un rappel de cette lettre soit envoyé au milieu du mois de décembre 2018.

ADOPTÉE

7.4 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix de 40,432.56\$ incluant les taxes;

2018-11-242 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2019 à la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix forfaitaire de 40,432.56\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

7.5 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix de 70,146.50\$ incluant les taxes;

2018-11-243 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie à la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. le contrat pour la collecte de matières résiduelles et compostables pour l'année 2019 et leur transport vers le site d'enfouissement et de compostage, au prix forfaitaire de 70,146.50\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.6 La Ressourcerie des Frontières – entente pour 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie des Frontières propose de renouveler son entente avec chacune des municipalités participantes de la MRC de Memphrémagog pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour l'année 2019, moyennant une indexation de 2% du tarif de 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden sera de 7,586\$, taxes en sus, en quatre (4) versements égaux ;

2018-11-244 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour l'année 2019.

QUE le montant payable par la Municipalité d'Ogden pour les services de la Ressourcerie pour l'année 2019 sera de 7,586\$ taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 5 novembre.

8.2 Remplacement de glissières sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QU'il y a deux (2) endroits sur le chemin Stanstead où les vieilles glissières doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacer ces vieilles glissières par des glissières neuves en acier par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. est de 16,418.75 taxes en sus;

2018-11-245 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie de procéder au remplacement des glissières sur le chemin Stanstead par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc., au coût de 16,418.75\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.3 Achat de pneus d'hiver pour le camion municipal

CONSIDÉRANT QUE le camion Dodge municipal a besoin de pneus d'hiver neufs;

2018-11-246 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de pneus d'hiver neufs pour le camion Dodge municipal, au montant maximal de 1,200\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 103,258.76\$ et les salaires s'élèvent à 25,713.31\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 128,972.07\$.

2018-11-247 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 48,589.30\$;

2018-11-248 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 5 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Party de Noël

2018-11-249 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le Party de Noël aura lieu au restaurant À la Claire Fontaine le samedi, 1 décembre 2018 à 18 heures.

QU'y soient conviés les élus, les employés municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif en environnement et les membres du comité de loisirs, ainsi que leurs conjoints.

QU'une dépense maximum de 1,100\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que tous les conjoints devront payer eux-mêmes pour leur propre repas.

ADOPTÉE

10.2 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Richard Violette, M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Claudette Dupras, Mme Marie-Andrée Courval, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2019 aura lieu le lundi, 26 novembre 2018 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2019 aura lieu le lundi, 10 décembre 2018 à 19 heures.

10.4 Dépôt de lettre d'offre de protections d'assurance additionnelles

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre reçue des courtiers d'assurance PMA Conway offrant des protections d'assurance additionnelles à la municipalité. Les documents joints à la lettre seront complétés par la Directrice générale, tel que demandé. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10.5 Gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2019 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,068.64\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2018-11-250

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,068.64\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Soirée de bricolage gratuite à l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une soirée de bricolage sera offerte par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cette soirée sera de 450\$;

2018-11-251

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 450\$ pour cette soirée de bricolage.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.18 relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement n° 2018.18 relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la façon dont le mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sont faits sur le territoire de la municipalité d'Ogden, débutant en l'année 2019.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Lise Rousseau dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Violette mentionne que la rencontre de la Régie de l'Est a eu lieu le 15 octobre dernier, et que la Régie devrait pouvoir offrir un service de prévention incendie aux municipalités en 2019.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Concernant l'internet haute vitesse, M. Violette mentionne que la CAQ s'engage de tout brancher d'ici deux (2) ans.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Vermette demande quand aura lieu la soirée de bricolage. Mme Dupras lui répond que ce sera le 21 novembre. Mme Lemire mentionne aussi la rencontre du 1^{er} décembre à laquelle il y aura possiblement un petit marché de Noël aussi.

2018-11-252 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 25 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.